



Jean-François Laborde est spécialisé dans l'évaluation des préjudices causés par les atteintes au droit de la concurrence. Il est associé fondateur du cabinet Laborde Advisory.

Il est expert près la Cour d'appel de Paris, les Cours administratives d'appel de Paris et de Versailles, la Cour Supérieure de Justice du Grand-Duché du Luxembourg, et le Ministère Fédéral belge de la Justice. Il est également conseiller non-gouvernemental pour la Commission Européenne dans le cadre de l'International Competition Network (ICN).

Jean-François Laborde réalise périodiquement une étude *Cartel damages actions in Europe: How courts have assessed cartel overcharges* (5^{ème} édition, revue *Concurrences* n° 3-2021).

Il a coécrit avec Rafael Amaro *La réparation des préjudices causés par les pratiques anticoncurrentielles : recueil de décisions commentées* (2^{ème} édition, livres *Concurrences*, décembre 2020).

Jean-François Laborde est ancien élève de l'ESSEC, de l'IMD et de l'Insead, et ancien consultant en stratégie d'entreprise.